

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-troisième session

Rome, 1^{er}- 2 décembre 2004

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE

DON D'ASSISTANCE TECHNIQUE

AU TITRE DU GUICHET MONDIAL/RÉGIONAL (DONS)

EN FAVEUR DE

**L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

À L'APPUI DE

**LA MISE AU POINT D'UNE APPROCHE PRÉVENTIVE ÉCOLOGIQUEMENT SÛRE
POUR LA LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN**

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	iii
PREMIÈRE PARTIE – INTRODUCTION	1
DEUXIÈME PARTIE – RECOMMANDATION	2
ANNEXE	
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L’ALIMENTATION ET L’AGRICULTURE: MISE AU POINT D’UNE APPROCHE PRÉVENTIVE ÉCOLOGIQUEMENT SÛRE POUR LA LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN	3

SIGLES ET ACRONYMES

BMZ	Ministère fédéral de la coopération et du développement économiques (Allemagne)
CABI	CAB International
CP	Criquet pèlerin
EMPRES	Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ICIPE	Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes
IITA	Institut international d'agriculture tropicale
SAREC	Département de la coopération pour la recherche de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE
DON D'ASSISTANCE TECHNIQUE
EN FAVEUR DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

J'ai l'honneur de présenter le rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de don d'assistance technique (DAT) pour la recherche et la formation agricoles en faveur de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, d'un montant de 1,5 million de USD, à l'appui de la mise au point d'une approche préventive écologiquement sûre pour la lutte contre le criquet pèlerin.

PREMIÈRE PARTIE – INTRODUCTION

1. Dans le présent rapport, il est recommandé que le FIDA apporte un appui au programme de recherche et de formation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

2. Le document relatif au don d'assistance technique soumis au Conseil d'administration pour approbation figure à l'annexe du présent rapport:

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture: mise au point d'une approche préventive écologiquement sûre pour la lutte contre le criquet pèlerin.

3. Les objectifs et la teneur du présent projet de don en faveur de la recherche appliquée sont conformes à l'évolution des objectifs stratégiques du FIDA ainsi qu'aux principes et critères régissant son programme de dons d'assistance technique pour la recherche et le renforcement des capacités.

4. Les objectifs stratégiques du soutien du FIDA au développement des technologies concernent: i) les groupes cibles du FIDA et leurs stratégies de sécurité alimentaire du ménage, en particulier dans les zones agroécologiques reculées et marginalisées; ii) les techniques qui s'appuient sur les savoirs traditionnels, qui sont attentives à la promotion de la femme et qui consolident et diversifient le potentiel de production des systèmes agricoles pauvres en ressources en améliorant la productivité et en éliminant les entraves à la production; iii) l'accès aux ressources productives (terre et eau, services financiers, main-d'œuvre et technologie, y compris les technologies indigènes) et la gestion productive et durable de ces ressources; iv) un cadre qui incite les ruraux pauvres à accroître leur productivité; de manière à les rendre moins dépendants des transferts; et v) un cadre institutionnel au sein duquel les institutions formelles et informelles, publiques et privées, locales et nationales, fournissent des services à ceux qui sont économiquement vulnérables, selon leurs atouts respectifs. C'est dans ce contexte que le FIDA entend mettre au point des approches fondées sur les produits de base pour les ruraux pauvres. Enfin, la mise en place d'un réseau consolidé de collecte et de diffusion des savoirs améliorera la capacité du Fonds à établir des liens stratégiques à long terme avec ses partenaires de développement et à multiplier l'effet de son programme de recherche et de formation agricoles.

5. Le DAT proposé dans le présent document répond aux objectifs stratégiques ci-dessus puisqu'il vise à améliorer la méthode globale de gestion du criquet pèlerin par la mise au point d'une approche préventive. Il s'agit notamment d'évaluer, de valider et d'appliquer à grande échelle des méthodes,

respectueuses de l'environnement, de prévention de l'essaimage et des invasions futures de criquets pèlerins. Par ce projet de don, le FIDA renforcera par ailleurs les capacités des organismes gouvernementaux qui sont ses partenaires et des institutions nationales et locales (y compris les organisations non gouvernementales) et des communautés vulnérables d'agriculteurs. Disposant ainsi des dernières connaissances et prototypes technologiques, ils seront mieux équipés pour faire face aux menaces futures et résoudre efficacement chaque problème de manière durable et sans danger pour l'environnement, avant qu'il ne prenne l'ampleur d'une épidémie.

DEUXIÈME PARTIE – RECOMMANDATION

6. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don d'assistance technique proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds, pour financer en partie une aide d'urgence destinée à la mise au point d'une approche préventive écologiquement sûre pour la lutte contre le criquet pèlerin, accordera un don d'un montant maximal de un million cinq cent mille dollars des États-Unis (1 500 000 USD) à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE:
MISE AU POINT D'UNE APPROCHE PRÉVENTIVE ÉCOLOGIQUEMENT SÛRE
POUR LA LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN**

I. CONTEXTE

1. Après les pluies d'une abondance exceptionnelle et généralisées qui sont tombées sur l'Afrique de l'ouest et du nord-ouest de juillet 2003 à avril 2004, les populations de criquet pèlerin se sont multipliées à une échelle qui pourrait en faire un véritable fléau d'ici la fin de 2004. Les opérations de gestion ont commencé immédiatement au Niger et au Mali puis en Mauritanie. En dépit des efforts déployés par les pays touchés et de l'aide substantielle apportée par l'Algérie et le Maroc à la Mauritanie (estimée à environ 2,2 millions de USD), les essaims non maîtrisés, devenant sans cesse plus denses et plus nombreux, ont commencé à se déplacer vers le Maroc et l'Algérie à la fin de janvier 2004 pour se répandre ensuite en Tunisie et en Libye. Tout au long du printemps, on a lutté avec intensité contre les populations récemment écloses dans ces quatre pays. Bien que ces opérations aient réduit le nombre de criquets, les cultures ont souffert et les insectes qui avaient subsisté ont commencé en juin à former de nouveaux essaims et à se déplacer vers les pays sahéliens d'Afrique de l'ouest, où au moins une génération d'été pourrait se reproduire en août-octobre. Vers la mi juillet, ils avaient fait leur apparition et pondaient leurs œufs dans les zones de culture importante du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal. Plus de 8 millions d'hectares ont été traités dans le nord-ouest de l'Afrique entre octobre 2003 et juillet 2004.

2. Par sa stratégie de lutte, la FAO cherche à empêcher les infestations et les proliférations de se transformer en un fléau. Cette méthode vise à limiter l'emploi des pesticides, particulièrement pendant les éclosions locales, parce que les zones à traiter sont peu étendues. Néanmoins, lorsque les précipitations sont anormalement abondantes et créent les conditions favorables à la reproduction, il n'est pas toujours possible de limiter les infestations et proliférations. Des interventions à large échelle avec des pesticides classiques ont dû être menées d'urgence dans le passé pour protéger les cultures et réduire les populations d'acridiens.

3. Mettant à profit les enseignements tirés des proliférations et invasions du passé, de nombreuses institutions renommées de recherche-développement ont mis au point des approches pour renforcer au maximum l'efficacité des opérations de gestion des criquets tout en réduisant au minimum les risques pour la santé et l'environnement. Il s'agit notamment de la FAO, du Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes (ICIPE), de l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA) et de CAB International (CABI). L'épisode actuel de prolifération est traité selon une approche élargie et coordonnée de manière à l'empêcher de devenir un fléau d'ici la fin de 2004. Il convient de compléter cette assistance par des activités stratégiques à moyen terme en contribuant à améliorer les aspects de la lutte antiacridienne.

4. Les inquiétudes pour l'environnement soulevées par l'usage massif de pesticides hautement toxiques au cours de la vague de criquets pèlerins de 1986-1989 et qui s'est poursuivie par la suite lors des opérations courantes de lutte ont donné lieu à:

- des études sur l'impact des pesticides classiques sur l'environnement, principalement par le projet Locustox;
- une enquête sur les techniques d'application et la façon de les améliorer de manière à utiliser moins de pesticides (principalement dans le cadre d'un projet financé par la Norvège);

- la mise au point de biopesticides et d'une gamme de produits à base de *phéromones* prometteurs et tolérés par l'environnement, dans le cadre des recherches de l'ICIPE;
- la mise au point du pathogène pour insectes *Metarhizium anisopliae* ("Muscle vert") grâce aux recherches de CABI et de l'IITA.

II. RAISON D'ÊTRE ET PERTINENCE POUR LE FIDA

5. Les épisodes récents de prolifération du criquet pèlerin montrent combien les pays touchés restent peu préparés à ces événements sporadiques et combien la lutte repose sur l'emploi généralisé d'insecticides synthétiques à large spectre. Au cours des 14 dernières années, L'ICIPE a été le fer de lance des recherches¹ sur les signaux chimiques de communication (sémiochimiques) du criquet pèlerin et leur exploitation dans la lutte antiacridienne. Il a aussi consacré des recherches à la compréhension quantitative de la genèse de la 'grégairisation' des criquets, de l'essaimage et de leurs infestations afin de formuler un système d'alerte avancée, qui est indispensable à une stratégie de gestion préventive. Des résultats prometteurs ont été obtenus sur les deux fronts. Deux phéromones ouvrent des perspectives très encourageantes: la composante majeure de la phénylcétonitrile de l'adulte (PAN) et le mélange de phéromones (NPB) de la nymphe.

6. Il est largement admis qu'il faut modifier sensiblement la stratégie adoptée tout comme les outils employés. Premièrement, il est admis qu'il faudrait fortement réduire l'utilisation d'insecticides synthétiques à large spectre, en vue de les éliminer totalement et de les remplacer systématiquement par des agents qui ne nuisent pas à l'environnement et soient d'un bon rapport coût efficacité et d'un emploi durable. Deuxièmement, on s'accorde généralement à reconnaître que, à plus long terme, l'emploi optimal de ces agents doit reposer sur leur emploi stratégique aux tout premiers stades du développement d'une infestation acridienne, dans le cadre d'une stratégie de lutte réellement préventive – par exemple par l'emploi de phéromones ou d'insectes pathogènes – qui sont tous sans danger véritable pour la biologie et l'environnement. La présente proposition vise à mettre au point une stratégie de lutte préventive telle qu'exposée en détail au paragraphe 10.

7. À l'heure actuelle, seuls deux pays des régions centrale (CR)² et occidentale (WR)³ du système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies (EMPRES) de la FAO ont les moyens d'évaluer l'impact des effets secondaires inacceptables des campagnes de lutte antiacridienne et de protéger l'environnement.

8. Le projet a pour objectif primordial de contribuer à faire reculer la pauvreté rurale en réduisant la vulnérabilité des agriculteurs aux catastrophes naturelles et en protégeant la production vivrière dans certaines des zones les plus marginales, mais densément peuplées, du monde. Les gouvernements, les institutions locales, y compris les ONG, et les communautés seront mieux équipées pour faire face à un fléau potentiellement dévastateur d'une manière durable et acceptable pour l'environnement. Tous les petits agriculteurs/exploitants soutenus par les projets du FIDA dans ces deux régions en bénéficieront directement.

¹ Avec le soutien financier du FIDA, de l'Allemagne (Ministère fédéral de la coopération et du développement économiques – BMZ), de la Suède (Département de la coopération pour la recherche de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement - SAREC), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES).

² Arabie saoudite, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Oman, Somalie, Soudan et Yémen.

³ Algérie, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie.

III. LE PROJET PROPOSÉ

9. Les objectifs à moyen terme du projet de don sont les suivants:

- mener sur le terrain des essais de validation multisites avec le PAN, le Muscle vert à base de *Metarhizium* et d'autres substances, en collaboration avec les organisations nationales de lutte antiacridienne; documenter l'effet de ces agents sur le cycle de vie des insectes, perfectionner la technique et optimiser la formulation des phéromones, les dosages et l'application en vue de cibler l'essaimage du criquet pèlerin dès les premiers stades;
- former le personnel chargé de la lutte antiacridienne à l'emploi de techniques de prévention et de lutte viables et sans danger;
- sensibiliser aux dommages causés à l'environnement par les méthodes de lutte fondées sur l'emploi de pesticides chimiques inorganiques et toxiques;
- rechercher des méthodes viables et participatives de lutte et de prévention, principalement par extension de pratiques efficaces et moins nuisibles pour l'environnement. Permettre le développement de systèmes d'alerte avancée et améliorer les capacités par le recours aux systèmes d'information géographique et à d'autres moyens pour localiser les criquets solitaires jeunes émergents;
- renforcer les mesures de lutte préventive, etc.;
- tester l'adoption de stratégies de lutte par les agriculteurs et évaluer l'impact socioéconomique des formules de prévention et de lutte les plus prometteuses.

10. Le projet comprend les activités suivantes:

- sélection des pays participants: la sélection se fait en fonction de la situation (prévue) concernant le criquet pèlerin et de la possibilité de relier les activités à d'autres programmes en cours ou planifiés, spécialement dans le cadre de l'EMPRES (régions centrale et occidentale);
- évaluation de l'intérêt économique, de l'efficacité et de l'efficience des méthodes de lutte respectueuses de l'environnement et, dans la mesure du possible, intégration de certaines d'entre elles aux programmes nationaux de lutte antiacridienne;
- formation/perfectionnement des agents chargés de l'environnement au sein des unités nationales de lutte antiacridienne dans les pays suivants: Algérie, Burkina Faso, Cap-Vert, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Soudan, Tchad et Yémen. Des experts de certains de ces pays (Mauritanie, Maroc, Niger, Sénégal, par exemple) auront la préférence dans le recrutement des formateurs;
- composition, formation et équipement des équipes de surveillance et d'évaluation de la qualité et de l'impact des opérations sur le terrain (une ou deux par pays, selon la taille);
- mise au point et réalisation d'activités de sensibilisation aux dommages causés à l'environnement par la lutte fondée sur les pesticides chimiques inorganiques et toxiques et information de toutes les parties prenantes quant aux autres méthodes disponibles;
- amélioration de la capacité des pays membres et des organismes pertinents comme la FAO, l'ICIPE, CABI et l'IITA à prévoir et détecter les menaces acridiennes par des stratégies d'alerte avancée et à y faire face par la lutte préventive.

11. Les pays touchés et menacés d'Afrique du Nord et de l'Ouest sont l'Algérie, le Burkina Faso, le Cap-Vert, l'Égypte, la Gambie, la Libye, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad. Les infestations dans la corne de l'Afrique – Érythrée, Éthiopie, Soudan et au Yémen – pourraient aussi menacer l'Afghanistan, l'Inde et le Pakistan.

12. Les essaims de criquets pèlerins endommagent les cultures et la végétation, touchant des communautés entières, y compris les ruraux pauvres (agriculteurs et éleveurs). Ce sont toutefois les petits exploitants les plus pauvres qui sont les plus vulnérables et qui habituellement souffrent le plus des effets dévastateurs d'une invasion, perdant souvent les économies de toute une vie et leurs moyens d'existence en l'espace de quelques heures.

IV. RÉSULTATS ET AVANTAGES ESCOMPTÉS

13. On compte obtenir les résultats ci-après à la fin du projet financé par le don:

- validation et perfectionnement des méthodes biologiques de lutte et de prévention fondée sur le PAN, le Muscle vert et d'autres produits et évaluation de l'effet des agents biologiques sur le cycle de vie des insectes;
- évaluation de l'intérêt économique, de l'efficacité et de l'efficience de méthodes de lutte biologique sans danger pour l'environnement et si possible, intégration de ces méthodes aux programmes nationaux de lutte antiacridienne;
- adoption du renforcement, par les 16 pays touchés (Algérie, Burkina Faso, Cap-Vert, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Soudan, Sénégal, Tchad et Yémen) de moyens efficaces et sûrs de lutte et de prévention grâce à un réseau d'équipes de terrain formées et opérationnelles dont l'action est coordonnée au niveau national;
- capacité accrue des pays membres, des institutions nationales et des organismes compétents comme la FAO, l'ICRPE, CABI et l'IITA à déceler les menaces de criquets;
- évaluation de la viabilité d'autres méthodes de lutte (préventive) dans le cadre d'une analyse socioéconomique.

V. DISPOSITIONS RELATIVES À L'EXÉCUTION

14. Le projet financé par le don sera réalisé en deux ans. Il sera géré par un coordonnateur de la FAO, qui assurera la liaison avec les institutions nationales et internationales (ICRPE, IITA, CABI, par exemple) pour la préparation des plans de travail, budgets et rapports. Des comités techniques seront créés pour guider les activités. Un processus de suivi et évaluation sera établi selon une démarche participative pour mesurer et évaluer les progrès sous tous les aspects du projet.

15. Un comité de pilotage composé de représentants de la FAO, de l'ICRPE, de l'IITA, du CABI, des pays menacés et d'autres collaborateurs et donateurs apportant directement une contribution au don assurera la direction, la gouvernance et la supervision du projet, en suivra la progression et approuvera les plans de travail et budgets annuels. Le FIDA y sera représenté par le responsable du don. Le coordonnateur de la FAO sera chargé de l'établissement des plans de travail annuels et des rapports d'étape au moins trois semaines avant la réunion du comité. Celle-ci se tiendra normalement chaque année dans l'un des principaux pays participants. Toutes les questions d'ordre juridique, financier ou ayant trait aux rapports seront réglées dans un accord de don entre le FIDA et la FAO. La FAO conclura des accords distincts avec les différentes institutions collaboratrices.

16. Le rôle de l'agent d'exécution: la FAO assurera la coordination du programme, son exécution avec les pays membres et avec les organismes collaborateurs comme l'ICRPE, l'IITA et le CABI selon les besoins, et supervisera l'établissement des rapports et l'exécution en temps voulu des activités. La FAO sera responsable notamment du suivi, de l'évaluation et de la supervision du projet financé par le don, s'assurant de la bonne exécution du contrat avec le FIDA, de l'efficacité du comité de pilotage et des coordonnateurs nationaux, de la conformité des activités du projet avec les plans de travail et budgets annuels approuvés par le FIDA, de la conformité de la passation des marchés aux procédures

de la FAO et de la présentation au FIDA de rapports financiers et autres durant l'exécution du projet et à son achèvement.

17. Les coordonnateurs nationaux soumettront à la FAO, en collaboration avec les consultants et le personnel national, des rapports réguliers sur l'état d'avancement des travaux. Vers la fin du projet, ils prépareront un projet d'un rapport final. Ce projet, qui sera envoyé au siège de la FAO pour mise en forme définitive et présentation aux gouvernements concernés avant la conclusion du projet, indiquera de manière concise quelles activités prévues ont été réalisées, les résultats obtenus, les objectifs immédiats atteints et la manière dont les résultats ont permis de réaliser les objectifs de développement connexes. Il comprendra aussi des recommandations sur tout travail futur qui découlerait du projet.

18. Coordination avec les programmes en cours: toutes les phases du projet seront coordonnées/alignées avec: i) les programmes en cours pour le renforcement des moyens de surveillance et de lutte dans les pays (EMPRES); et ii) le programme de formation de l'USAID pour la surveillance et la lutte dans les régions de l'Afrique de l'Ouest. Dans la mesure du possible, le projet sera relié aux programmes pour l'essai d'urgence à grande échelle, en collaboration avec l'ICIPE, l'IITA et CABI, de méthodes ne faisant pas appel aux pesticides classiques.

VI. COÛTS INDICATIFS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

19. Le coût du projet étalé sur deux ans s'élève à 3 025 000 USD. Les contributions sont les suivantes:

- don du FIDA 1 500 000 USD;
- contributions en nature des institutions collaboratrices et des institutions nationales 225 000 USD;
- Gouvernement italien 1 300 000 USD.

COÛTS DU PROJET

Catégories	Montants (en USD)
Personnel national/international	291 000
Voyages	227 451
Dépenses opérationnelles	240 000
Biens d'équipement ^a	500 000
Formation et renforcement des capacités	150 000
Soutien administratif et logistique additionnel	91 549
Total de la contribution du FIDA	1 500 000
Autres donateurs (Gouvernement italien)	1 300 000
Institutions collaborateurs (en nature)	200 000
Institutions nationales (en nature)	25 000
TOTAL	3 025 000

^a Ce poste ne comprend pas l'achat de pesticides chimiques inorganiques ou toxiques. Les biens d'équipement seront détaillés dans les plans de travail et budgets établis par la FAO et soumis à l'approbation du FIDA.